



**SÉMINAIRE**

## « JUSTICE ET GUERRE »

La place de la justice dans l'effort  
de guerre et de paix

**PROGRAMME**

**2022-2023**



Institut des Études  
et de la Recherche  
sur le Droit et la Justice



# LES DIX SÉANCES DU SÉMINAIRE

Conférence inaugurale du séminaire de l'Institut en 2023 sur le thème  
« Justice et guerre »

22 novembre 2022

“Pas de guerre sans justice” : la justice invitée dans le temps de guerre

27 janvier 2023

Justice pénale internationale : entre continuité et renouveau

15 février 2023

L'Europe de la Justice en ordre de bataille ?

23 mars 2023

Le terrain de la guerre, un terrain de preuves miné pour la Justice

26 avril 2023

Du rapport de force au rapport de droit : souveraineté, contestation de  
l'ordre international et dévoiement du droit

1er juin 2023

Les droits des mis en cause et les nouveaux défis de la défense

22 juin 2023

Les guerres/après-guerres civiles contemporaines : des laboratoires  
de la reconfiguration du droit et du politique ?

14 septembre 2023

Les entreprises sur le terrain de la guerre et de la « justice de guerre »

26 octobre 2023

Reconstruire le pays, réparer les vivants, retrouver les disparus

16 novembre 2023

Le conflit israélo-palestinien et ses enjeux juridiques : du *lawfare* à l'action  
de la Cour pénale internationale

29 février 2024

# INTERVENANT.ES

**Virginie AMATO**, responsable du plaidoyer et de programme, Coalition pour la cour pénale internationale (CICC)

**Adam BACZKO**, chargé de recherche CNRS au Centre de recherches internationales (CERI-Sciences Po). Auteur de « La guerre par le droit. Les tribunaux Taliban en Afghanistan » (CNRS éditions 2021)

**Olivier BEAUVALLET**, Juge international auprès de la chambre d'appel de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine

**Nathalie BELHOSTE**, Professeur associée et directrice académique à l'emlyon *business school*

**Antoine BERNARD**, directeur du plaidoyer, du contentieux stratégique et de l'assistance à Reporter sans frontières, enseignant à l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA)

**Magalie BESSE**, directrice de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie (IFJD)

**David CADIER**, co-responsable du projet EU-LISTCO au CERI

**Benjamin DANLOS**, Magistrat, substitut général à Chambéry, ancien magistrat de liaison de la France à Moscou

**Olivier DE FROUVILLE**, Professeur à l'université Panthéon-Assas et Président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées

**Sandrine DE SENA LELO PESSOA**, ancienne Case Manager au sein d'une équipe de défense à la CPI, docteur en droit public

**Alexis DEMIRDJIAN**, substitut du Procureur, chef d'équipe unifiée Géorgie et chef-adjoint d'équipe unifiée Ukraine au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale

**Michel DUCLOS**, ancien ambassadeur, Conseiller spécial à l'Institut Montaigne et directeur de l'ouvrage « Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde » (L'Observatoire/Institut Montaigne, 2023) : « Guerre en Ukraine : de la dénonciation du double standard à la consolidation d'un axe anti-occidental »

**Amélie FERREY**, chercheuse au sein du Centre des Etudes de sécurité et coordinatrice de son Laboratoire de recherche sur la défense (LRD)

**Nicolas GUILLOU**, juge de la mise en état aux chambres spécialisés pour le Kosovo

**Sophie HAVARD**, pôle crime contre l'humanité PNAT, membre du réseau génocide

**Pierre HAZAN**, conseiller senior en matière de justice de transition auprès du Centre pour le Dialogue Humanitaire

**Joël HUBRECHT**, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ : « Mise en perspective de la « crise africaine » avec la CPI de 2015-2016 »

**Julien NOCETTI**, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI), enseignant chercheur aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

**François ROUX**, avocat, ancien chef du bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban de 2009 à 2018, auteur de « Justice internationale, la parole est à la défense » (Indigène éditions, 2016)

**Virginie SANSICO**, historienne, chercheuse associée au CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) : « Russie : l'instrumentalisation du droit comme arme répressive »

**Pierre VIMONT**, diplomate, ancien Ambassadeur de France et Secrétaire général exécutif du Service d'action extérieur (SEAE) de l'Union européenne



# PROGRAMME

**22 NOVEMBRE 2022**

## ***Conférence inaugurale du séminaire de l'Institut en 2023 sur le thème « Justice et guerre »***

La guerre est donc de retour sur le sol européen. À la stupéfaction des premiers jours a succédé un activisme sans précédent à l'échelle européenne et internationale, les différents acteurs se trouvant suspendus à la multitude d'informations leur parvenant en temps réel quant aux batailles, aux avancées et aux reculs des belligérants, aux annonces d'exactions et à leurs dénégations, aux déclarations politiques, à la propagande et à la contre-propagande employées comme des armes de guerre.

Les réactions en chaîne provoquées par le conflit marquent-elles un basculement dans un second XXI<sup>e</sup> siècle ? Si l'Ukraine est l'épicentre de cette guerre, les ramifications du conflit déclenché par la Russie s'étendent désormais à toute l'Europe et à une partie du monde. Aux moyens traditionnels de la guerre sur le théâtre des opérations s'ajoutent des armes politiques, économiques et juridiques entre les mains des belligérants, de leurs alliés et de tous les pays se considérant

atteints par ce conflit dans les intérêts ou les valeurs qu'ils défendent.

Dans ce théâtre militaire et diplomatique, la justice – valeur centrale mais acteur encore secondaire à ce stade des événements – s'actionne, se positionne et se reconfigure. Sera-t-elle appelée à jouer un rôle pivot en matière de relations internationales ? Sous quelle forme et à quelle échelle ?

Si ce rôle n'est pas nouveau, il semble au minimum s'être intensifié et accéléré. Il s'est consolidé au travers des précédents conflits armés qu'a connus l'Europe et le monde depuis le siècle dernier, et confirme son ancrage dans la mondialisation depuis près d'un quart de siècle. S'interroger sur sa construction, ses filiations et ses évolutions paraît aujourd'hui plus essentiel que jamais, afin d'appréhender au mieux l'intensification du champ international de la justice auquel nous assistons et qui pourrait préfigurer le début d'une nouvelle ère mondiale juridique.

Que recouvre cette intensification ? Est-elle vérifiée ? Comment définir le

champ d'action de la justice en temps de guerre et d'après-guerre ? Par quelle mise en perspective historique et géographique pouvons-nous l'éclairer ? Dans quelle mesure la justice pourrait prendre le relais des armes ? Sous quelles formes, nationales, régionales et internationales ? Quelles responsabilités implique-t-elle ? A quelle échelle seront organisés les inévitables procès et quels en seront les acteurs ? Plus largement, quelle histoire de la guerre et de la paix la justice contribue-t-elle à écrire en Ukraine et par-delà ce conflit, en Europe ?

Potentiellement sollicitée sur toutes les dimensions qu'implique le conflit russo-ukrainien, la justice est ainsi appelée à jouer un rôle actif dans le « temps réel » du conflit. Censée apporter une réponse à quiconque la sollicite qui s'estime placé sous sa protection, la justice se révèle soudain comme une « institution totale » : des doléances que lui soumettent ou qui visent les États, leurs dirigeants, les militaires et autres combattants, à celles des entreprises emportées par le conflit, en passant par les plaidoyers des organisations de la société civile et les demandes des simples citoyens – lorsque ceux-ci le peuvent ou dès qu'ils retrouveront une capacité matérielle à agir en justice au niveau local, régional et international.

En attendant, de nombreux défis concrets et pragmatiques, comme la récolte et la préservation des preuves, sont nécessaires et occupent d'ores et déjà de nombreux acteurs de la justice et ses auxiliaires.

« Tous les droits sont permis », pourrait-on résumer. Du droit international public au droit pénal interne et international en passant par le droit civil, le droit des affaires, le droit des investissements et des contrats commerciaux transnationaux invoqués à mesure que les sanctions économiques produisent leurs effets ; mais encore le droit militaire, de la guerre, de l'asile ou encore le droit humanitaire se déploient simultanément et au travers par-dessus les frontières, signe d'une juridicisation intense du continent européen.

Afin de penser ce tournant, mais aussi veiller à ne pas l'essentialiser et le réinscrire dans une histoire longue de la justice et de la guerre, l'IERDJ se propose, par la programmation d'un séminaire d'un an, d'observer, de cartographier, et de mesurer les mobilisations de la justice dans l'effort de guerre et de paix à laquelle aspire le continent et le monde. Le moment semble ainsi opportun de réaliser un état des lieux des rapports, nombreux et complexes, entre justice et guerre,

et d'évaluer les répercussions de la crise actuelle sur ces questions.

Il s'agira d'interroger tant les chercheurs que les acteurs de terrain, qui seront invités à partager leurs réflexions et leurs pratiques. L'approche comparative sera également privilégiée, en questionnant les expériences passées de la justice face à la guerre (Seconde Guerre mondiale, guerre d'Algérie, guerre des Balkans, jusqu'aux théâtres d'opération les plus récents comme en Syrie ou en Afghanistan) afin de les confronter aux manifestations de la mobilisation judiciaire dans le conflit en Ukraine.

Une publication est prévue à l'issue du séminaire, sous la forme d'une collection d'analyse et une synthèse des enjeux.

### **Intervenants:**

**Pierre Vimont**, diplomate, ancien Ambassadeur de France et Secrétaire général exécutif du Service d'action extérieur (SEAE) de l'Union européenne ;

**Julien Nocetti**, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI), enseignant chercheur aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

**27 JANVIER 2023**

## **1/ “Pas de guerre sans justice” : la justice invitée dans le temps de guerre**

La justice a longtemps été pensée dans la perspective de l’après-guerre et son rôle débattu entre les partisans des politiques d’amnistie et ceux pour qui la lutte contre l’impunité conditionne la construction d’un Etat de droit. Au mot d’ordre de ces derniers (“Pas de paix sans Justice”), vient de plus en plus s’ajouter une autre réalité (“pas de guerre sans justice”) qui conduit à envisager l’action de la justice bien en amont de la sortie de conflit, dans le temps réel de la guerre aux côtés des militaires et des diplomates. La guerre en Ukraine a confirmé et intensifié cette accélération des temporalités. Comment passer de la dialectique classique entre justice et paix à une dialectique entre justice et guerre ? Quelles en sont les répercussions sur l’application du droit humanitaire dans les conflits ?

Il s’agit ici de mieux appréhender, au prisme de la situation actuelle en Ukraine, l’état et l’applicabilité du droit international humanitaire et du droit pénal international et les évolutions en cours, en décrivant le jeu des tensions et des interdépendances entre juges, militaires, diplomates des pays impliqués et en se posant la question des relations entre alliés, mais aussi des

liens futurs (pacifiques ou conflictuels) qui s’établiront avec la Russie.

### **Intervenant :**

**Pierre HAZAN**, conseiller senior en matière de justice de transition auprès du Centre pour le Dialogue Humanitaire

**15 FEVRIER 2023**

## **2/ Justice pénale internationale : entre continuité et renouveau**

En créant la Cour pénale internationale (CPI), le Statut de Rome a instauré une juridiction permanente, aujourd'hui soutenue par 123 Etats-membres, mais n'a pas figé le champ de la justice pénale internationale. Face à l'intensification des crises externes qui minent la sécurité internationale et le multilatéralisme, et en réponse à ses propres limites et dysfonctionnements (menaces de retrait de certains Etats membres, bilan décevant conduisant à la mise en place d'un audit en 2020), la CPI s'est engagée à se réformer tandis que, entre 2010 et 2015, se mettait en place une nouvelle génération de tribunaux pénaux internationalisés (Chambres africaines extraordinaires du Sénégal, Cour pénale spéciale de Centrafrique, chambres spécialisées pour le Kosovo) et que, à partir d'un renouvellement de la compétence universelle, les juges nationaux prenaient une nouvelle place dans la répression des crimes internationaux. Il en résulte des changements profonds encore en cours dont nous n'avons pas encore pris toute la mesure mais que la guerre en Ukraine fait aujourd'hui plus clairement ressortir. Quels sont les nouveaux défis qui se posent et

comment ces différents acteurs – institutionnels et issus de la société civile – tentent-ils de les relever ?

### **Intervenants :**

**Nicolas GUILLOU**, juge de la mise en état aux chambres spécialisées pour le Kosovo.

**Virginie AMATO**, responsable du plaidoyer et de programme, Coalition pour la cour pénale internationale (CICC)

**23 MARS 2023**

### **3/ L'Europe de la Justice en ordre de bataille ?**

La décision de ne pas intervenir directement sur le terrain militaire en Ukraine a poussé les occidentaux, et en particulier l'Union européenne, à adopter différents outils pour contribuer autrement à l'effort de guerre. Qu'ils soient juridiques, politiques, économiques ou institutionnels, tous les dispositifs sont actionnés et les initiatives se multiplient, si bien que l'on assiste à des avancées majeures de politiques publiques restées jusque-là au point mort, faute de consensus (l'Europe de la défense mais aussi l'Europe de la justice). Des agences jusque-là limitées dans leurs actions, telles que Eurojust ou Europol, se voient armées de nouveaux moyens et investies de nouvelles missions. Leur mise en réseau et leur coopération sont renforcées, par exemple pour la coordination des enquêtes d'initiative nationales ou internationales. La justice européenne s'organise et dans le même temps se positionne : où en est-elle à ce jour ? Quels sont les acteurs clefs de ce dispositif ? Quelles seront leurs principales actions, avec quels moyens et en vue de quels objectifs ? Quelle place sera donnée à la défense ?

**Intervenants :**

**Sophie HAVARD**, pôle crime contre l'humanité PNAT, membre du réseau génocide.

**David CADIER**, co-responsable du projet EU-LISTCO au CERI

**26 AVRIL 2023**

## **4/ Le terrain de la guerre, un terrain de preuves miné pour la Justice**

La collecte et la préservation des preuves en temps de guerre ou dans des zones encore instables soulèvent un ensemble de défis et de questions. À quelles difficultés sont confrontées les autorités locales, nationales et internationales et les différents acteurs lorsque les enquêtes sont conduites alors que le conflit est encore en cours ? La preuve est-elle en train de changer de nature avec la numérisation et les réseaux sociaux ? Comment identifier et extraire les éléments probatoires pertinents de la masse d'informations qu'engendre le traitement de la guerre en temps réel ? Faut-il construire des stratégies adaptées à certains types de crimes (violences sexuelles, enfants-soldats, disparitions forcées, etc.) ? Comment s'organiser pour partager et diffuser les informations entre plusieurs partenaires dans le cadre d'équipes d'enquête commune et de la complémentarité ?

La mise en place de nouveaux mécanismes de centralisation et d'analyse de la preuve ainsi que le développement des enquêtes en sources ouvertes, comme celles conduites par le groupe international de chercheurs et de journalistes

citoyens Bellingcat, changent le paradigme dans le traitement des preuves. Quel rôle pour les ONG, les reporters de guerre et les journalistes-citoyens ? Comment harmoniser et coordonner la diversité des méthodes et des pratiques ? Quel crédit donner à "la preuve électronique" (vidéos, enregistrements) dans un temps où la désinformation est utilisée comme stratégie de communication par les belligérants ?

### **Intervenants :**

**Alexis DEMIRDJIAN**, substitut du Procureur, chef d'équipe unifiée Géorgie et chef-adjoint d'équipe unifiée Ukraine au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale.

**Antoine BERNARD**, directeur du plaidoyer, du contentieux stratégique et de l'assistance à Reporter sans frontières, enseignant à l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA).

**1<sup>er</sup> JUIN 2023**

## **5/ Du rapport de force au rapport de droit : souveraineté, contestation de l'ordre international et dévoiement du droit**

La justice pénale internationale est remise en cause non seulement au nom d'une certaine vision de la souveraineté des Etats mais aussi, en dénonçant le double-standard qu'elle pratiquerait, au titre de son imparfaite universalité. Tout en contestant l'ordre international et l'hégémonie américaine, faisant écho aux discours sur le "néocolonialisme occidental" et le "deux poids-deux mesures" des grandes puissances, Moscou et Pékin ont à de nombreuses reprises utilisé leur droit de veto au Conseil de sécurité pour bloquer la saisine de la Cour pénale internationale ou la mise en place de commissions d'enquêtes internationales. Quelles sont les véritables ressorts de cette contestation du droit pénal international ? Gagne-t-elle en puissance avec la consolidation du « Sud global » et l'affirmation de puissances dites « moyennes » (BRICS) ? Comment les agresseurs et les belligérants intègrent-ils dans leur propagande et leur stratégie "l'arme du droit" dans un usage répressif et légitimateur ? Quelles leçons tirer de crises précédentes comme celle en 2015-2016 qui opposa des pays africains à la CPI ?

### **Intervenants :**

**Michel DUCLOS**, ancien ambassadeur, Conseiller spécial à l'Institut Montaigne et directeur de l'ouvrage « Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde » (L'Observatoire/Institut Montaigne, 2023) : « Guerre en Ukraine : de la dénonciation du double standard à la consolidation d'un axe anti-occidental »

**Virginie SANSICO**, historienne, chercheuse associée au CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) : « Russie : l'instrumentalisation du droit comme arme répressive »

**Joël HUBRECHT**, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ : « Mise en perspective de la « crise africaine » avec la CPI de 2015-2016 »

**22 JUIN 2023**

## **6/ Les droits des mis en cause et les nouveaux défis de la défense**

“Les droits de l’Homme sont par nature un droit des victimes, mais c’est dans la défense des accusés, fussent-ils coupables, qu’ils trouvent leur application la plus élevée” : ce paradoxe soulevé par l’avocat et ancien ambassadeur pour les droits humains François Zimeray dit toute l’importance de la place de la défense pour la justice pénale internationale. Or si celle-ci a conduit à de nombreux acquittements, tout comme à des condamnations impartiales et équitables, elle est aussi confrontée à de nombreux défis, en termes de préparation du procès, d’accès à la preuve à décharge ou encore de représentation ainsi qu’en termes de formation et de moyens. Entre les procès conduits à Nuremberg, devant le tribunal pour l’ex-Yougoslavie, devant la Cour pénale internationale et la nouvelle génération de tribunaux hybrides (Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, Tribunal spécial pour le Liban...), la situation de la défense a fortement évolué. Quelles leçons tirer de la création d’un Bureau de la défense au sein du Tribunal spécial pour le Liban ? De quel accès à la preuve les avocats bénéficieront-ils au regard des nouveaux réseaux de coopération et des nouvelles technologies de collecte

et de préservation de la preuve ? À quelles difficultés pratiques et à quels dilemmes moraux et éthiques les avocats de la défense sont-ils confrontés ? Quelle est la pratique des droits de la défense devant la Cour pénale internationale (CPI) ? D’où proviennent les défaillances et les manques observés ? Peut-on y remédier ? Quel traitement carcéral est-il appliqué aux condamnés de la justice pénale internationale et quelles sont les perspectives pour ceux qui sont acquittés ?

### **Intervenants :**

**François ROUX**, avocat, ancien chef du bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban de 2009 à 2018, auteur de « Justice internationale, la parole est à la défense » (Indigène éditions, 2016).

**Sandrine DE SENA LELO PESSOA**, ancienne Case Manager au sein d’une équipe de défense à la CPI, docteur en droit public dont la thèse soutenue en décembre 2022 à l’université Paris-Panthéon-Assas (Paris II) porte sur : « La pratique des droits de la défense devant la CPI » et chercheur associée au Centre Thucydide.

**14 SEPTEMBRE 2023**

**7/Les guerres/après-guerres civiles contemporaines : des laboratoires de la reconfiguration du droit et du politique ?**

En revenant sur deux conflits contemporains emblématiques, l'Afghanistan et la Colombie, cette séance voudrait revenir sur les impensés qui masquent la véritable place du droit dans les guerres civiles. Il s'agira de montrer tout d'abord comment le droit s'inscrit dans la guerre, comme un enjeu fondamental du conflit. Il est à la fois un instrument de contrôle et de domination mais aussi de légitimation et de production d'un nouvel ordre en opposition ou en lien avec d'autres droits (système judiciaire national, normes et justice internationales, justice coutumière...).

Nous montrerons ensuite comment le droit peut également contribuer à sortir de la guerre en se réinventant dans le cadre de négociations de paix et au travers, notamment, des mécanismes dit de justice transitionnelle. Comment ces mécanismes négociés par le bas développent-ils une nouvelle approche de justice pénale post conflit ? Nous interrogerons donc l'articulation entre droit et violence et celle entre les logiques nationales et internationales, et leurs effets bénéfiques ou pervers.

**Intervenants**

**Adam BACZKO**, chargé de recherche CNRS au Centre de recherches internationales (CERI-Sciences Po). Auteur de « La guerre par le droit. Les tribunaux Taliban en Afghanistan » (CNRS éditions 2021)

**Sharon WEILL**, maîtresse de conférence en droit international à l'Université américaine de Paris, chercheuse associée à Sciences Po-Paris.

**26 OCTOBRE 2023**

## **8/ Les entreprises sur le terrain de la guerre et de la « justice de guerre »**

Les guerres actuelles se déroulent non seulement sur des champs de bataille mais dans le secteur économique et, pour certaines, dans la zone grise de la guerre hybride. Elles sont intrinsèquement liées à la globalisation, c'est à dire à la fois l'interdépendance économique à l'échelle mondiale et la guerre économique du droit. Acteurs incontournables dans la mise en œuvre des sanctions récentes décidées par les Etats et organisation publiques internationales contre la Russie, responsables d'opérations d'évacuations pour leurs salariés directement menacés, mais aussi accusés de complicité de crimes de guerre, ou d'alimenter financièrement la guerre du "mauvais côté", le positionnement des entités privées en zones de conflit constitue un autre terrain sensible. Comment appréhender le rôle des acteurs privés dans un pays en conflit (entreprises, mais aussi secteur bancaire et, pour la Russie, oligarches) ? Le *lawfare* est-il réactivé ? A quels risques (juridiques, matériels, économiques) sont-ils confrontés ? Comment s'est mis en place l'appareil de sanctions et de mesures restrictives contre la Russie et pour quel impact ? Faudrait-

il ajouter à la RSE une « responsabilité géopolitique » des entreprises et multinationales ?

### **Intervenants**

**Nathalie BELHOSTE**, Professeur associée et directrice académique à l'emlyon *business school*

**Benjamin DANLOS**, Magistrat, substitut général à Chambéry, ancien magistrat de liaison de la France à Moscou

**16 NOVEMBRE 2023**

## **9/ Reconstruire le pays, réparer les vivants, retrouver les disparus**

Au-delà des questions de responsabilités, la transition vers la paix implique la reconstruction matérielle et la « réparation » des survivants. Elle impose aussi de retrouver et de faire la lumière sur le sort des milliers de disparus. Qui sont les acteurs de ces programmes ? Quels sont les critères et les principes qui président à l'évaluation des préjudices et des indemnisations et aux décisions rendues par la justice ? Le champ des réparations, qu'elles soient matérielles, administratives ou symboliques, individuelles ou collectives, est très large mais les obstacles à leur mise en œuvre effective doivent aussi être interrogés. Nous nous pencherons en particulier sur la situation en République centrafricaine où un arrêt historique sur les réparations a été rendu le 23 octobre 2023 par la Cour pénale spéciale. Des programmes d'accompagnement spécifique des victimes ont été mis en place privilégiant une assistance holistique, comme dans le cadre du Projet Nengo, dans lequel l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie coordonne l'assistance juridique et judiciaire avec l'appui au relèvement socio-économique. Le 29 juin 2023, l'Assemblée générale de l'ONU a voté la création de l'Institution

indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, un mécanisme inédit qui témoigne que, malgré le maintien de la dictature et en dépit d'un contexte toujours hostile dans ce pays, il reste possible de soutenir les droits des victimes.

### **Intervenants :**

**Olivier DE FROUVILLE**, Professeur à l'université Panthéon-Assas et Président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées

**Olivier BEAUVALLET**, Juge international auprès de la chambre d'appel de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine

**Magalie BESSE**, directrice de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie (IFJD)

**29 FÉVRIER 2024**

## **10/ Le conflit israélo-palestinien et ses enjeux juridiques : du *lawfare* à l'action de la Cour pénale internationale**

Le séminaire abordera la thématique en trois temps. Dans un premier temps nous mettrons en lumière la manière dont le droit a été, depuis plus d'un siècle, mobilisé dans le conflit israélo-palestinien, servant alternativement à accompagner ou à se substituer à l'emploi de la force militaire. Si le non-respect des résolutions et décisions rendues laisse la prédominance au rapport de force sur le terrain, l'analyse du *lawfare* et des stratégies juridiques israéliennes et palestiniennes permettra à la fois de saisir autrement les enjeux de la guerre actuelle et de comprendre les différents rôles du droit dans les conflits armés. Le recours au *lawfare*, c'est-à-dire l'usage stratégique du droit à des fins politiques et dans des rapports de force qui trouve son origine dans la montée en puissance du droit dans la sphère militaire et au sein de ce que l'on désigne sous le terme de « guerre hybride », se dessine comme une tendance lourde des relations internationales qui s'est encore renforcée à l'occasion des conflits en Ukraine et au Proche-Orient.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons plus en détail sur la façon dont la Cour pénale internationale s'est saisie du dossier israélo-palestinien depuis les premières tentatives de

saisine des autorités palestiniennes jusqu'à l'ouverture d'une première enquête en 2021 et aux réactions du nouveau procureur à la guerre en cours.

Dans un troisième temps enfin, nous revisiterons les principales problématiques et réflexions qui ont émaillées les séances précédentes du séminaire « justice et guerre » en les réexaminant à l'aune de la guerre israélo-palestinienne.

### **Intervenants :**

**Amélie FEREY**, chercheuse au sein du Centre des Etudes de sécurité et coordinatrice de son Laboratoire de recherche sur la défense (LRD)

**Sharon WEILL**, maitresse de conférences de droit international à l'Université américaine de Paris et chercheuse associée au Centre de droit comparé et internationalisation du droit philosophique de la Sorbonne

**Joël HUBRECHT**, spécialiste des questions de justice pénale internationale et de justice transitionnelle, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ

**Virginie SANSICO**, historienne, chercheuse associée au CESDIP

## PUBLICATIONS « JUSTICE ET GUERRE » À VENIR

Synthèse des travaux

Mars 2024

État des connaissances

Septembre 2024

### À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

